

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

I. ÉPREUVE DE DACTYLOGRAPHIE DE VITESSE

(Durée : 15 mn - Coefficient : 1)

Il sera tenu compte, dans la notation, tant de la longueur du texte reproduit que du nombre de fautes de frappe.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

95	<p>En lançant en 2001 un ambitieux plan de développement et de renforcement des langues vivantes, M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, entend faire de l'amélioration du niveau de performance des élèves en plusieurs langues et de la diversification de l'offre linguistique la priorité de son ministère : « Ma conviction est que la maîtrise des langues vivantes est une condition de la réussite personnelle et professionnelle de tous les élèves ».</p>
188	
296	
392	
452	
564	
663	
770	
869	
968	
1064	<p>Or, le contraste interpelle entre les plaidoyers officiels et leur traduction concrète. Ni l'introduction des langues à l'école primaire, ni le développement de l'apprentissage d'au moins deux langues dans le second degré n'ont efficacement contribué à remporter le pari de la diversification, bien au contraire : à mesure que les langues se généralisent à l'école, la part de l'anglais va croissant et le « tunnel de l'anglais » contre lequel réagissait la mission en 1995 se prolonge et se consolide ; l'objectif de trilinguisme ne répond pas aux attentes : la tendance à l'homogénéisation « anglo-hispaniste » se renforce dans les collèges et lycées, au détriment des autres langues, et en particulier de l'allemand. L'historien Claude Lelièvre souligne ainsi combien « l'histoire bégaie » sur le sujet de l'enseignement des langues, en évoquant le destin des expériences successives depuis 10 ans : « Une annonce publique forte et décisive ; un essai de mise en oeuvre effectif ; des résultats qui ne sont</p>
1174	
1270	
1362	
1464	
1555	
1657	
1759	
1861	
1967	

2071	<p>de bouclier pour contrer l'anglicisation galopante, alors même que l'ambition de l'école est d'ouvrir à l'altérité et de sensibiliser les élèves à la diversité des langues et des cultures. Si le chemin parcouru n'est certes pas négligeable, il reste encore un vaste chantier en perspective pour que cette politique très exigeante réponde aux attentes dont elle est porteuse, pour améliorer le niveau de compétences des élèves. Comme le recommandait déjà le « nouveau contrat pour l'enseignement des langues</p> <p>vivantes » la plus grande vigilance s'impose pour garantir un encadrement de qualité, via le développement de la formation initiale et continue des maîtres ; veiller à l'articulation entre enseignements primaires et secondaires pour prendre en compte le suivi linguistique des élèves. En introduisant un enseignement obligatoire de langues vivantes dès l'école primaire, la France suit la voie ouverte par les pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède), les pionniers</p> <p>dans cette politique, dès la fin des années 1950. Aujourd'hui, l'apprentissage d'une langue étrangère au primaire s'impose dans la quasi-totalité des pays européens, à l'exception du Royaume-Uni, de la Communauté flamande belge, de la Bulgarie et la Slovaquie. Par ailleurs, de nombreux pays ont avancé récemment l'âge auquel est dispensé cet enseignement : les cours démarrent avant 6 ans à Malte, à 6 ans en Autriche, en Norvège et au Luxembourg, à 7 ans en Italie, en Finlande, en Suède,</p> <p>en Estonie... Cette tendance s'inscrit dans le sens des recommandations des instances européennes : à l'issue d'une conférence réunissant des experts et des décideurs tenue en septembre 1997 à Luxembourg (« L'apprentissage précoce - et après »), les ministres de l'éducation de l'UE ont en effet adopté une résolution invitant les Etats membres à encourager l'apprentissage précoce des langues, et à l'intégrer dans l'enseignement obligatoire, pour en faire bénéficier tous les élèves. Toutefois,</p> <p>cette même résolution fixe un cadre strict à respecter pour faire de cet enseignement un succès et qu'il contribue à améliorer les compétences linguistiques des jeunes européens : il est impératif de diversifier l'offre de langues et en favoriser la continuité, sensibiliser les parents à l'intérêt de l'apprentissage précoce, préparer les enseignants à ces nouveaux besoins, encourager les contacts et les échanges, au travers d'une large coopération transnationale. La marche vers la généralisation de</p> <p>l'enseignement des langues à l'école primaire, d'abord chaotique, s'inscrit désormais dans un plan de généralisation certes ambitieux, mais dont le calendrier, programmé à « marche forcée », est aujourd'hui en partie remis en cause. Après les premières expérimentations d'un enseignement d'initiation aux langues étrangères (EILE) mis en place en 1989 par M. Lionel Jospin à destination des élèves de cours moyen (42 % des CM2 et 15 % des CM1 concernés en 1993-94), et à la lumière</p> <p>d'un premier bilan fortement nuancé, M. François Bayrou s'engage dans le cadre du nouveau contrat pour l'école à poursuivre dans la voie de l'apprentissage précoce. Toutefois, des priorités et objectifs différents sont retenus : le public prioritaire est constitué des élèves de cours élémentaires (les classes de CE1 dès la rentrée 1995, puis le dispositif est étendu aux CE2 en 1996-97, et aux CM1 en 1997-98) ; l'objectif de « sensibilisation » est privilégié à la notion d'apprentissage ; afin de contrecarrer</p> <p>l'absence de formation des enseignants, le dispositif se fonde sur le volontariat des maîtres. Libres de choisir la langue qu'ils enseigneront, ils se voient proposer, pour tout support pédagogique et linguistique, des cassettes vidéo de la série « sans frontière », conçues par le Centre national de documentation pédagogique. Un bien maigre palliatif à l'absence de formation et de validation de leurs compétences... Si les supports vidéo se déclinent en plusieurs langues étrangères, la diversification</p> <p>dépend du bon vouloir et des compétences propres des instituteurs. A la rentrée 1998, le plan de M. Claude Allègre de généralisation progressive de l'enseignement des langues vivantes change à nouveau de cible et de priorités, et revient aux principes de l'EILE : les moyens se concentrent sur les élèves de cours moyen : dès la rentrée 1998 tous les élèves de CM2 sont progressivement concernés (75,8 % des élèves en 1998-1999, contre 56 % l'année précédente dans le cadre de l'EILE), puis, à la</p>
2178	
2282	
2382	
2473	
2565	
2662	
2761	
2862	
2959	
3061	
3161	
3255	
3351	
3450	
3550	
3643	
3744	
3843	
3945	
4044	
4145	
4247	
4348	
4449	
4551	
4642	
4735	
4838	
4929	
5027	
5132	
5240	
5337	
5442	
5547	
5643	
5743	
5846	
5947	
6044	
6140	
6245	
6343	
6444	

6542	
6644	rentrée 1999, l'enseignement se développe dans les classes de CM1 (55,3 % des élèves, contre 40 % l'année précédente). Cette priorité se met donc en place au détriment des élèves de cours élémentaire et contribue à une dissémination des moyens, source d'inefficacité et d'incohérences, qui conduit à fragiliser cet enseignement. Un rapport de l'IGEN en 2002 sur l'enseignement des langues vivantes à l'école en souligne ainsi la « grande variété » : « Certains élèves ont été initiés depuis le CE1, d'autres
6744	
6844	
6949	
7046	
7146	depuis le CE2, avec une interruption au CM1, suivie d'une reprise au CM2. Ceux qui ont connu une interruption se trouvent l'année suivante avec des élèves dont le cursus est ininterrompu depuis le CE1 ou le CE2. Il semble difficile, dans ces conditions, de construire un enseignement structuré ». En
7249	outre, la notion d' « apprentissage », censée renforcer le statut de l'enseignement, se substitue explicitement à celle de sensibilisation.
7345	
7386	

II. DÉCHIFFREMENT ET MISE AU NET

(Durée : 1 h 30 - Coefficient : 2)

Cette épreuve consiste dans la présentation dactylographiée d'un texte manuscrit comportant les éléments d'un tableau et contenant un certain nombre de difficultés à résoudre par un effort de réflexion personnelle : fautes de français, inélégances de style, mots absents ou impropres, additions insérées en marges, interversions d'alinéas, erreurs manifestes.

code
réglement quésé

(1)

→ Le dialogue compétitif (art. 36, 67 et 68)
(coll. territ)

Une coll. territ peut recourir
à la procédure ~~de~~ du dialogue
compétitif :

a) lorsqu'elle n'est pas en mesure
de définir

- soit les moyens techniques pouvant
répondre à ses besoins ;

- soit le montage juridique ou
financier d'un projet.

b) Où pour ses marchés de travaux
et le montant est compris entre
230.000 euros HT. " ~~De~~ cette

hypothèse, l'acheteur public pourra utiliser
librement cette procédure sans
avoir à justifier qu'il n'est pas à même
de maîtriser l'envt financier ou jurid.

(ou techn) de son marché " (circul.
d'applicat^o de nouv. code des marchés pub)

(1) Intégré par le code 2004 le "diel. compét." s'inspire
en ce qui concerne la procéd. de l'appel d'offre
sur performances définies par le code 2001

code.
L'ajout qu'il

→ Le dialogue compétitif (aut. 3)
(coll. tarif)

Une call tend peut recourir
à ce procéd. ~~de~~ du dial
compétitif &

a) lorsqu'elle n'est pas en mesure
de répondre

- sait les
répondre à

- sait le montage
financier d'un projet

b) Où pour ses marchés de travaux
le montant est compris entre
230.000 euros HT. "De cette
hypothèse, l'acheteur peut librement
utiliser librement cette procédure
avoir à justifier qu'il n'est pas à
de maîtriser l'env^t financier au jour
(ou techn) de son marché # (circ
d'application de nouv. code des march

(1) Introduit par le code 2004, le "dial. compét."
avec modification de la procéd. de l'appel d'offres
sur performances définies par le code

(2)

Le procéd. de dial. compét. peut porter à la fois sur la déf. d'un projet et son exécution,

sauf pour les ouvrages relevant de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relat. à la maîtrise d'ouvrage pub. et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privé. (2)

"Le dialogue compét. est une solution adaptée à la conduite des marchés complexes (ex: réalisation d'importants projets ou réseaux informat.). Il n'est pas

Projet

~~constitue~~ un élément d'accélération de la déf. des besoins. Pour de ~~ces~~ ^{ces} raisons, l'emploi de la procédure d'appel d'offres ouvert ou restreint empêche l'acheteur de connaître très les offres potentielles susceptibles d'être déposées par les fournisseurs, puisque ceux-ci vont alors faire des offres en se basant seulement sur le cahier des charges défini unilatéralement par l'acheteur! (circulaire d'application précitée).

2. Attention! Les marchés portant à la fois sur la définition du projet et sur l'exécution des travaux par la réalisation de ouvrages visés par l'art 1^{er} de la loi "MOP" du 12/7/85 et passés selon la procédure de concourir-réalisation (art. 375).



gas | Délai entre l'envoi de l'AAPC
et la date limite de réception des
candidatures : au moins 37 jours

sauf de page

II

La personne resp. du marché (PRM) gas
sélectionne les candidats admis à présenter une offre

gas

La personne resp. du marché (PRM)
engage le dialogue avec chacun
des candidats qu'elle a sélectionnés

Objectif

Identifier et définir les moyens
propres à satisfaire au mieux
les besoins de la coll. tierce
concernée à partir du prog. ~~de~~ point d
qu'elle a élaboré (et, le cas
échéant, de' un projet partiellement défini

suite ~~de~~ l'encadré (tout l'encadré doit être sur une page) ④

Conditions

- Entendre chaque candidat de des strict conditions

- Ne pas donner à certains candidats des $\frac{1}{2}$ info. pouvant les avantager par rapport à d'autres 2

- Ne pas révéler aux autres candidats de secrets proposés ou des info confidentielles ^{com. que} par l'un des candidats sans l'accord préalable de celui-ci

Etape successive

- Possibilité de prévoir des phases successives au terme desquelles seules sont retenues les prop^s répondant le mieux aux critères fixés de l'avis d'appel pub. à la conc.

(ou ds le 2^e de la consultation)

→ La PRM doit informer le ou les candidats ainsi "écarter" et peut poursuivre le dialogue avec le candidat restant.

↳ Mais unique : si cette possibilité a été préalablement indiquée ds l'avis d'appel pub. à la conc. (ou ds le 2^e de la consultation)

suite du ci encadré (5)
(Toujours sur la même page)

ital.

Elevation du cahier des charges

"TT au long de la phase de dialogue, le PRM ne peut élaborer le cahier des charges combinant les éléments proposés etc. par les \neq candidats, sans le communiquer à l'ensemble des candidats afin de leur permettre de modifier les points des successives issues du dialogue"

(circ. d'appl. \odot du n $^{\circ}$ code des m. pub.)

ital

Fin du dialogue

"Lorsqu'elle estime que la discussion est arrivée à son terme" (art. 67 du code, la PRM :

- arrête le cahier des charges
- et invite les candidats (qui ont participé à toutes les phases de la discussion) à soumettre leur offre (lettre de consultation)

Attention ! Aucune note négative ne pourra être engagée par la suite

000 [Délai de revue. \neq des offres à l'issue du dialogue

au moins 15j.

sent de part essentielle logique candidats ⑥

Le pers. resp du marché (PRM) peut demander des clarif^s au des précis^s concernant les O déposés par les candidats (sans avoir pour effet de modifier les éléments fond^x de l'O ou ses caractéristiques du marché).

présente à la C^o d'appel d'offres (CAO) un rapport "précis détaillé du déroult et du contenu des discussions

ital La C^o d'appel d'offres

(Attention! La compétence de la C^o d'appel d'offres du dial. compét. est ≠ de celle de la C^o d'appel d'O de dit cur → voir l'art. 24 du code des marchés pub.)

attribue le marché par une décision motivée (cette décision est formée au P.V.)

peut décider de ne pas donner suite à aucune O. n'est jugé acceptable que les candidats aient alors avisé



~~Exercice de page~~

(7)

- Transmission par
l'attributaire du marché
des certificats et justificatifs
exigés à l'art 46
du Code
- Inf. des candid. dt
le O. a été rejetée



avec
l'attributaire

Délai à respecter avant la signature
du marché qui ne doit pas dépasser
un (5) dia. après la date à laquelle
ce décision est notifiée aux candidats dt
le O. a été rejetée (art 76)



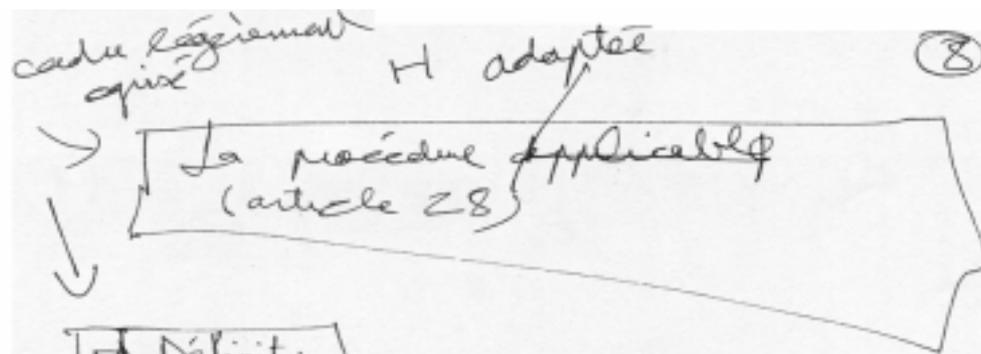
La PRM rédige le rapport de
présentation (art 75) et l'ass. délibérante
autour de l'exécution local à signer le
marché



Chôse de légalité

Le tout sur la m^e page
que les éléments de la
page précédente

- ~~Sant de page~~



1. Définition

"Les marchés passés selon la procéd. adaptée sont des marchés passés selon des modalités de publicité et de mise en conc. déterminées par la pres. resp. du marché en f^o de leur objet et de leurs caractéristiques."

Police
10

Dans le cadre de cette procédure, le marché est passé et attribué par la pers. responsable du marché (au sens de l'art 20 du code des M.P.).

Dans les coll. territ. et conform^t aux disp^s du cdg^{at} des coll. territ. c'est l'exécutif local qui est compétent en ce domaine, à condition d'en avoir reçu préalablement délégat^o par l'ass. délibérante (voir disp. 2 de la présente étude : Qui décide en mat. de M. pub. ?).

cadre législatif
général

⇒ ~~est~~ Qd peut-on recourir à cette procédure ?
- Marché de fournitures et de services inf à 230.000 euros HT (coll. territ.)

- Marchés de travaux

- Marchés de fournitures, de sew. et de trav. de opérateurs de réseau (depuis à l'art. 82) inf à 400.000 euros HT

Le cas particulier des marchés comportant des lots. Je recours à la procédure adaptée est autorisé pour :

- Marchés de fournitures et de sew.
- Marchés de travaux inf à 5,9 M d'euros
- les lots inf à 80000 euros HT
- Marchés de travaux sup ou \leq à 5,9 M euros & les lots inf à 000000

Dans le cas cumulé des lots de

gise

⇒ En quoi consiste cette procédure ?

Selon la circulaire d'application du code de

Car Région gise

de la présente étude : Qui décide du nat. de M. pub ?

⇒ Qd peut-on recourir à cette procédure ?

- Marchés de fournitures et de sew. inf à 230.000 euros HT (collet tenu)

III. ÉPREUVE DE DICTÉE

(Durée : 45 minutes dont 30 minutes environ de dictée
et 15 minutes environ de relecture - Coefficient : 1)

Notes concernant les objets qui sont sur ma table de travail

Je passe plusieurs heures par jour assis à ma table de travail. Parfois je souhaiterais qu'elle soit la plus vide possible. Mais le plus souvent, je préfère qu'elle soit encombrée, presque jusqu'à l'excès ; la table elle-même est faite d'une plaque de verre longue d'un mètre quarante, large de soixante-dix centimètres, posée sur des tréteaux de métal. Sa stabilité est loin d'être parfaite et il n'est pas mauvais, en fin de compte, qu'elle soit chargée ou même surchargée : le poids des objets qu'elle supporte contribue à la maintenir d'aplomb.

Je range encore assez souvent ma table de travail. Cela consiste à poser ailleurs tous les objets et à les remettre en place un à un. J'essuie la table de verre avec un chiffon (parfois imbibé d'un produit spécial) et je fais de même avec chaque objet. Le problème est alors de décider si tel objet doit ou non être sur la table (ensuite il faudra lui trouver sa place, mais cela n'est généralement pas difficile).

C'est dans ces instants-là que je rêve d'un plan de travail vierge, intact : chaque chose à sa place, rien de superflu, rien qui dépasse, tous les crayons bien taillés (mais pourquoi avoir plusieurs crayons ? en un seul regard j'en vois six !), tous les papiers empilés ou, mieux encore, pas de papier du tout, seulement un cahier ouvert sur une page blanche (mythe des tables impeccablement lisses des présidents-directeurs généraux : j'en ai vu une qui était une petite forteresse d'acier, bourrée d'appareils électroniques ou prétendus tels qui apparaissaient et disparaissaient quand on manipulait les touches d'un super-tableau de bord...).

En gros, je pourrais dire que les objets qui sont sur ma table de travail sont là parce que je tiens à ce qu'ils y soient. Cela n'est pas lié à leur seule fonction ni à ma seule négligence : par exemple, il n'y a pas de tube de colle sur ma table de travail ; elle se trouve dans un petit meuble à tiroirs à côté ; je l'y ai remise il y a un instant après m'en être servi ; j'aurais pu la laisser sur ma table de travail, mais c'est presque machinalement que je l'ai rangée (je dis « presque » parce que, décrivant ce qu'il y a sur ma table de travail, je fais davantage attention aux gestes que j'y fais).

(D'après Georges Perec, *Penser /Classer*, Hachette, Paris, 1985, pp. 17-19)

IV. ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

(Durée : 2 heures - Coefficient : 1)

La qualité de la composition et de l'expression et l'orthographe sont prises en compte dans la note.

« Que l'on défende l'accès à l'eau potable dans les pays pauvres ou tout simplement sa pureté dans nos contrées plus hospitalières, que l'on défende l'homme et l'animal, et parfois l'animal contre l'homme, le principe est finalement le même. Si l'union n'est pas forcément gage de force, la solitude est forcément promesse de faiblesse. Alors on s'associe pour défendre des projets plus grands que soi, pour que des rêves ne restent pas dans leur état de rêve et viennent crever le mur du réel ».

« Très souvent, les initiatives ne sont pas venues de l'Etat mais des individus. D'associations de bienfaiteurs qui ont compris sur le terrain que l'eau, l'ours ou le loup avaient leur place pleine et entière dans une société moderne qui ne voit pas plus loin que le bout des courbes de rentabilité à court terme (...). Face à de telles échéances, plutôt que d'enfouir leur tête sous le sable, les acteurs associatifs décident au quotidien, sans faire trop de bruit, de lutter contre l'irréparable ».

Eric Fottorino – Le Monde – 30 novembre 2004

Après une lecture attentive du sujet et en étendant votre réflexion à l'ensemble des domaines de la vie sociale, vous présenterez, dans une composition intégralement rédigée et argumentée, votre vision de la place des associations en France et exposerez quels sont les atouts ou faiblesses du modèle associatif par rapport aux autres formes d'expression et de représentation des citoyens.

V. ÉTUDE DE CAS

(Durée : 3 h – Coefficient : 3)

Vous êtes secrétaire au service des Ressources humaines et de la formation et vous participez à la préparation de l'ouverture d'un concours de secrétaire des services.

1. Dans cette perspective, il vous est demandé de préparer deux projets alternatifs de calendrier pour le déroulement de ce concours sachant que la date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au lundi 11 avril 2005.

- le premier calendrier doit permettre un recrutement échelonné à partir du 1^{er} octobre 2005 ;
- le second calendrier doit permettre un recrutement échelonné à partir du 1^{er} janvier 2006.

Vous présenterez ces projets de calendriers sous forme de note à l'attention du service des Ressources Humaines et de la Formation sachant que vous devez, pour chacun de ces calendriers tenir compte des éléments suivants :

- prévoir au moins quinze jours pour l'examen des dossiers de candidature avant l'épreuve de présélection ;
- fixer ensuite les dates des épreuves d'admissibilité, puis des épreuves d'admission sachant qu'entre les différentes phases du concours il convient de respecter un délai minimum d'au moins un mois et demi entre d'une part l'épreuve de présélection (½ journée) et les épreuves d'admissibilité (2 jours) et, d'autre part, entre les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission (3 jours). Vous veillerez, pour l'ensemble de ces dates, à retenir prioritairement des jours de fin de semaine.

2. Vous préparerez un projet de lettre adressée à la ou, le cas échéant, aux sociétés louant des espaces (voir documentation jointe) en vue de réserver une salle pour le déroulement de l'épreuve de présélection, sur une matinée, sachant qu'environ 850 candidats doivent pouvoir être accueillis dans une salle unique.
3. À partir de la liste de sociétés ci-jointe, vous établirez une base de données Excel des sociétés consultées pour faire paraître une annonce publicitaire dans différents journaux pour le concours de secrétaire des services.
 - Il vous est demandé d'établir un tableau Excel reprenant le prix proposé par les cinq sociétés consultées pour l'encart publicitaire au seul format L 110 x H 78.
 - À partir de ce tableau, vous ferez un graphique comparatif sous forme d'histogramme mettant en évidence l'ensemble des offres des différentes sociétés pour chaque journal ; vous veillerez à donner un titre à ce graphique ainsi qu'à l'axe des abscisses et à celui des ordonnées.
 - Vous présenterez le coût total de l'offre globale faite par chacune des sociétés consultées (pour une publicité au format L 110 x H 78 dans chaque journal).
 - Enfin, quel serait le coût total optimal si le Sénat choisissait de ne retenir pour chaque journal que l'offre la plus avantageuse (toutes sociétés confondues) ?
4. Il vous est demandé, à partir des fiches d'inscription ci-jointes, de vérifier la recevabilité des premières candidatures reçues au regard des dispositions de l'article 34 du Règlement intérieur (texte joint).
 - Vous établirez, sous forme de tableau Excel, une liste alphabétique des candidatures recevables comportant l'ensemble des champs utiles au traitement de celles-ci.
 - Vous préparerez une lettre personnalisée à l'attention de chacune des personnes dont la candidature ne remplit pas une ou plusieurs conditions réglementaires en veillant à mettre en évidence le critère à l'origine de l'irrecevabilité de la candidature et à faire une référence précise aux dispositions du Règlement intérieur correspondantes.



JANVIER	FÉVRIER	MARS	2005	AVRIL	MAI	JUIN
1 S JOUR DE L'AN 2 D Epiphane Longueur du jour : 8 h 18	1 M ^e Ella 2 M ^e Prio. de Seign. 3 J ^e Blaise 4 V ^e Veronique 5 S ^e Agathe 6 D ^e Gertraud Longueur du jour : 9 h 48	1 M ^e Aubin 2 M ^e Charles le Bon 3 J ^e Mi-Carême 4 V ^e Casimir 5 S ^e Olyve 6 D ^e Colette Longueur du jour : 11 h 17	1 V ^e Hugues 2 S ^e Sandrine 3 D ^e Richard Longueur du jour : 12 h 57	4 L Association 54 5 M ^e Irene 6 M ^e Marcelin 7 J ^e J.-E. de la S. 8 V ^e Julia 9 S ^e Gautier 10 D ^e Fulbert Longueur du jour : 13 h 31	1 D ^e R DU TRAVAIL 2 L ^e Boris 18 3 M ^e Jean-Philippe 4 M ^e Sylvain 5 J ASSOMPTION 6 V ^e Prudence 7 S ^e Glaise 8 D ^e VCT SEPT J d'oc Longueur du jour : 14 h 54	1 M ^e Justin 2 J ^e Steadine 3 V ^e Sauro-Coeur 4 S ^e Clotilde 5 D ^e Igor Longueur du jour : 16 h 56
7 V ^e Raymond 8 S ^e Lucien 9 D ^e Bapt. de Seign. Longueur du jour : 8 h 28	7 L ^e Eugenie 66 8 M ^e Mardi-Gras 9 M ^e Cecile 10 J ^e Arnaud 11 V ^e N.-O. de Lourde J 12 S ^e Felix 13 D ^e Carême Longueur du jour : 10 h 03	7 L ^e Felicie 10 8 M ^e Jean de Dieu 9 M ^e Françoise 10 J ^e Vivien 11 V ^e Rosine J 12 S ^e Justine 13 D ^e Rodrique Longueur du jour : 11 h 40	11 L ^e Stanislas 16 12 M ^e Jules 13 M ^e Ida 14 J ^e Maxime 15 V ^e Pierre 16 S ^e Benoît Labre 17 D ^e Anselme Longueur du jour : 12 h 46	9 L ^e Pascale 19 10 M ^e Solange 11 M ^e Estelle 12 J ^e Achille 13 V ^e Rolande 14 S ^e Marthe 15 D ^e PENTECOTE Longueur du jour : 15 h 11	6 L ^e Norbert 22 7 M ^e Gilbert 8 M ^e Modard 9 J ^e Diane 10 V ^e Landry 11 S ^e Ramabé 12 D ^e Guy Longueur du jour : 16 h 04	
10 L ^e Guillaume 32 11 M ^e Paulin 12 M ^e Tatiana 13 J ^e Yvette 14 V ^e Mika 15 S ^e Berni 16 D ^e Marcel Longueur du jour : 9 h 47	14 L ^e Valentin 67 15 M ^e Claude 16 M ^e Juliette OT 17 J ^e Alexis 18 V ^e Bernadette J 19 S ^e Gabin 20 D ^e Armée Longueur du jour : 10 h 21	14 L ^e Marthe 11 15 M ^e Lucie 16 M ^e Benoîte 17 J ^e Patrice 18 V ^e Cyrille J 19 S ^e Joseph 20 D ^e Raimond Longueur du jour : 12 h 07	18 L ^e Parfait 16 19 M ^e Emma 20 M ^e Colette 21 M ^e Zita 22 V ^e Alexandre 23 S ^e Georges 24 D ^e Sevr. Gilberts Longueur du jour : 14 h 32	16 L ^e Honoré 28 17 M ^e Pascal 18 M ^e Eric OT 19 J ^e Yves 20 V ^e Bernard 21 S ^e Constantin 22 D ^e Emile Longueur du jour : 16 h 21	13 L ^e Antoine 24 14 M ^e Elise 15 M ^e Genevieve 16 J ^e J.-F. Regis 17 V ^e Hervé 18 S ^e Leonie 19 D ^e Pite des Pins Longueur du jour : 16 h 08	
17 L ^e Rosaline 52 18 M ^e Pricca 19 M ^e Maries 20 J ^e Sébastien 21 V ^e Agnes 22 S ^e Vincent 23 D ^e Barnard Longueur du jour : 8 h 56	21 L ^e Pierre-Benoit 68 22 M ^e Isabelle 23 M ^e Lucie 24 J ^e Modeste 25 V ^e Romeo 26 S ^e Nestor 27 D ^e Honorine Longueur du jour : 10 h 51	21 L ^e Clémence 52 22 M ^e Lila 23 M ^e Victorien 24 J ^e Cath. de Sothe 25 V ^e Vendred Saint J 26 S ^e Lamica 27 D ^e PAQUES Longueur du jour : 13 h 39	25 L ^e Mare 17 26 M ^e Alde 27 M ^e Zita 28 J ^e Valérie 29 V ^e Catherine de S. 30 S ^e Robert Février le 29 Mars à 12 h 35 Longueur du jour : 14 h 25	22 L ^e Didier 21 23 M ^e Donatien 24 M ^e Sophie 25 M ^e Remy 26 V ^e Augustin 27 S ^e Germain 28 D ^e R. B. Sen. J. Wem Longueur du jour : 17 h 43	20 L ^e Siffère 25 21 M ^e Rodolphe 22 M ^e Allan 23 J ^e Audrey 24 V ^e Jean-Baptiste 25 S ^e Prosper 26 D ^e Antoine Longueur du jour : 18 h 08	
24 L ^e Franc. Sales 34 25 M ^e Conv. s. Paul 26 M ^e Paul 27 J ^e Angèle 28 V ^e Thomas d'Aq. 29 S ^e Gildas 30 D ^e Martine Longueur du jour : 9 h 17	28 L ^e Romain 69 Longueur du jour : 10 h 51	28 L ^e Gaetan 13 29 M ^e Gualady 30 M ^e Annette 31 J ^e Benjamin Longueur du jour : 13 h 39	31 L ^e Robert Longueur du jour : 15 h 25	23 L ^e Ferdinand 23 24 M ^e Valentin Longueur du jour : 17 h 16	27 L ^e Fernand 26 28 M ^e Henri 29 M ^e Pierre/Paul 30 J ^e Martial 31 L ^e Martial Longueur du jour : 18 h 08	

JUILLET	AOÛT	SEPT.	2005	OCT.	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V ^e Thierry 2 S ^e Martinien 3 D ^e Thomas Longueur du jour : 16 h 55	1 L ^e Alphonse 31 2 M ^e Julien 3 M ^e Lydie 4 J ^e J.-M. Vianey 5 V ^e Abel 6 S ^e Transfiguration 7 D ^e Gaetan Longueur du jour : 14 h 44	1 J ^e Gilles 2 V ^e Ingrid 3 S ^e Grégoire 4 D ^e Rosalie Longueur du jour : 13 h 12	5 S ^e Thérèse E.-J. 2 D ^e Léger Longueur du jour : 11 h 23	1 M ^e Toussaint 2 M ^e Dehants 3 J ^e Hubert 4 V ^e Charles Bor. 5 S ^e Syle 6 D ^e Léonard Longueur du jour : 9 h 33	1 J ^e Florence 2 V ^e Virgine 3 S ^e Franc.-Xavier 4 D ^e Barbara Longueur du jour : 8 h 33	
4 L ^e Florent 27 5 M ^e Antoine-Marie 6 M ^e Mariette 7 J ^e Raoul 8 V ^e Thibaut 9 S ^e Armandine 10 D ^e Urbain Longueur du jour : 15 h 52	8 L ^e Dominique 32 9 M ^e Amour 10 M ^e Laurent 11 J ^e Claire 12 V ^e Clarice 13 S ^e Hippolyte 14 D ^e Emond Longueur du jour : 16 h 23	5 L ^e Raïna 36 6 M ^e Bertrand 7 M ^e Reine 8 J ^e Motiv. de N.-D. 9 V ^e Alain 10 S ^e Yves 11 D ^e Adelphe Longueur du jour : 15 h 41	3 L ^e Gérard 40 4 M ^e François d'Ass. 5 M ^e Fleur 6 J ^e Bruno 7 V ^e Serge 8 S ^e Pelage 9 D ^e Denis Longueur du jour : 11 h 38	7 L ^e Calixte 45 8 M ^e Geoffroy 9 M ^e Théodore 10 J ^e Lion 11 V ^e ARISTOTE 1918 12 S ^e Christian 13 D ^e Brice Longueur du jour : 9 h 13	5 L ^e Gérard 48 6 M ^e Nicolas 7 M ^e Androise 8 J ^e Jean. Concept. 9 V ^e Pierre Fourier 10 S ^e Romaric 11 D ^e Daniel Longueur du jour : 8 h 18	
11 L ^e Benoît 28 12 M ^e Olivier 13 M ^e Hera/LJoël 14 J ^e F. NATIONALE 15 V ^e Donald 16 S ^e M.-O. Mt. Carm. 17 D ^e Charlotte Longueur du jour : 15 h 29	15 L ^e ASSOMPTION 33 16 M ^e Amel 17 M ^e Hyacinthe 18 J ^e Hésime 19 V ^e Jean Eudes 20 S ^e Bernard 21 D ^e Christophe Longueur du jour : 14 h 50	12 L ^e Apollinaire 37 13 M ^e Arnel 14 M ^e Cook-Glorieux 15 J ^e Roland 16 V ^e Edith 17 S ^e Renaud 18 D ^e Nadège Longueur du jour : 13 h 23	10 L ^e Ghislain 41 11 M ^e Firmin 12 M ^e Wilfried 13 J ^e Gérard 14 V ^e Jeanne 15 S ^e Thérèse d'As. 16 D ^e Edwige Longueur du jour : 10 h 43	14 L ^e Sébastien 46 15 M ^e Albert 16 M ^e Marguerite 17 J ^e Elisabeth 18 V ^e Audy 19 S ^e Tanguy 20 D ^e Christ-Roi Longueur du jour : 8 h 54	12 L ^e J. de Dard 56 13 M ^e Lucie 14 M ^e Odile OT 15 J ^e Ninon 16 V ^e Aline 17 S ^e Judith 18 D ^e Gatien Longueur du jour : 8 h 51	
18 L ^e Frédéric 29 19 M ^e Arsène 20 M ^e Maries 21 J ^e Victor 22 V ^e Marie-Madei. 23 S ^e Brigitte 24 D ^e Christine Longueur du jour : 16 h 33	22 L ^e Fabrice 34 23 M ^e Rose 24 M ^e Barthélémy 25 J ^e Leuh 26 V ^e Matarie 27 S ^e Monique 28 D ^e Augustin Longueur du jour : 13 h 36	19 L ^e Emile 38 20 M ^e Davy 21 M ^e Matthieu OT 22 J ^e Maurice 23 V ^e Constant 24 S ^e Théo 25 D ^e Hermann Longueur du jour : 11 h 58	17 L ^e Baudouin 42 18 M ^e Luc 19 M ^e René 20 J ^e Adeline 21 V ^e Céline 22 S ^e Salomé 23 D ^e Jean de C. Longueur du jour : 10 h 19	21 L ^e Prie. V. Marie 47 22 M ^e Gene 23 M ^e Clément 24 J ^e Pierre 25 V ^e Catherine Lab. 26 S ^e Delphine 27 D ^e Avest Longueur du jour : 8 h 31	19 L ^e Urbain 51 20 M ^e Théophile 21 M ^e Françoise 22 V ^e Prépêche-Xav. 23 S ^e Armand 24 S ^e Adèle 25 D ^e NOËL Longueur du jour : 8 h 12	
25 L ^e Jacques le M. 33 26 M ^e Anna-Gaëtan 27 M ^e Nathalie 28 J ^e Gertrude 29 V ^e Marie 30 S ^e Juliette 31 D ^e Agnès de L. Longueur du jour : 15 h 05	29 L ^e Sabine 35 30 M ^e Flaco 31 M ^e Arlette Longueur du jour : 13 h 27	26 L ^e Cécile-Denise 39 27 M ^e Vins. de Paul 28 M ^e Veneslas 29 J ^e Michel/Gabriel 30 V ^e Jérôme 31 J ^e Jérôme Longueur du jour : 12 h 25	24 L ^e Honorat 43 25 M ^e Crispin 26 M ^e Dimy 27 J ^e Emeline 28 V ^e Simon/Jude 29 S ^e Marthe 30 D ^e Genevieve Longueur du jour : 8 h 56	28 L ^e Jacq. de la M. 48 29 M ^e Soternin 30 M ^e André 31 L ^e Guerin 44 Longueur du jour : 11 h 21	26 L ^e Jean-François 52 27 M ^e Jean Agnès 28 M ^e Innocent 29 J ^e David 30 V ^e Sabine-Famille 31 S ^e Sylvestre Longueur du jour : 12 h 05	



Un nouveau espace pour vos concours et examens à Paris !

"C'est sûr, ce n'est pas sans une émotion certaine que nous délocalisons notre activité... Toute l'équipe s'était profondément investie dans l'Espace Austerlitz. En quelques mois, nous avons réussi à donner une âme à cet endroit qui, avouons-le, n'était pas des plus engageants lorsque nous y avons posé nos cartons" explique Gilles B.

"Si on ne va pas de l'avant..." reprend Patrick B. en lançant cet adage bien connu. *"C'est bien pour cela que nous avons souhaité réagir lorsque l'expropriation n'était encore qu'un risque. Il nous semblait primordial d'être toujours en mesure de répondre aux attentes de l'ensemble de nos clients"* ajoute Arnaud R. *"Après de longues recherches, nous avons trouvé un lieu parisien de 3 000 m², facilement accessible et répondant aux exigences de notre activité."*

Un nouveau chapitre s'ouvre donc pour l'équipe Exam' et il s'intitule : l'Espace Charenton.



EXAM' - 15 RUE BLEUE - 75009 PARIS - Tel. 01 42 89 75 46 - Fax. 01 42 89 75 47
SARL au capital de 40 000 €

Zoom le nouvel Espace Charenton

Les salles de ce nouvel espace parisien répondent aux normes d'accueil les plus draconiennes pour les concours et examens. Ecrits ou oraux, la modularité des salles permet aussi bien d'organiser des examens oraux dans une des quinze salles de sous-commission que des épreuves écrites pouvant recevoir jusqu'à 1 400 candidats.

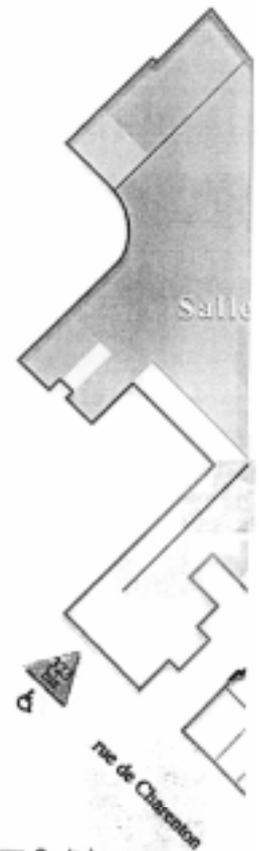
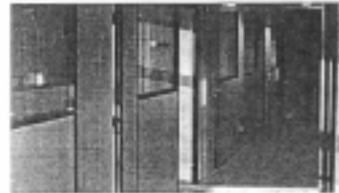
La salle Ariane

capacité d'accueil : de 150 à 600 candidats pour des épreuves écrites
un secrétariat
deux blocs sanitaires accessibles aux handicapés



L'espace Gémini

capacité d'accueil : de 10 à 100 candidats pour des épreuves écrites,
transformation possible de l'espace en 15 salles
de sous-commission modulables
un secrétariat.
deux blocs sanitaires accessibles aux handicapés.



Sanitaires

Secrétariats

Cafétéria

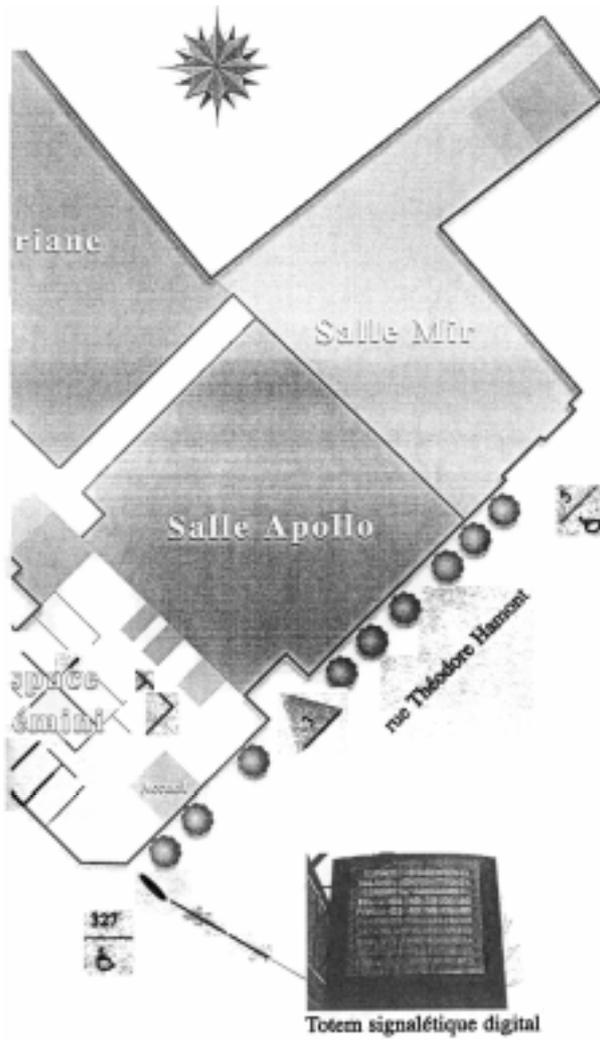
Cloisons mobiles

Accès handicapé

Toutes les salles sont en lumière naturelle

Le chantier en images...





capacité d'accueil : de 50 à 300 candidats
pour des épreuves écrites,
un secrétariat,
deux blocs sanitaires accessibles
aux handicapés.



La salle Apollo

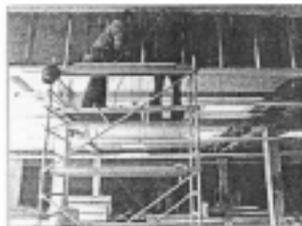
capacité d'accueil : de 100 à 400 candidats
pour des épreuves écrites,
un secrétariat,
deux blocs sanitaires accessibles
aux handicapés.



Adresses de convocations
aux concours et examens
323 bis et 327, rue de Charenton
et 3 et 5, rue Théodore Hamont
75012 Paris



Adresse administrative
Espace Charenton
327, rue de Charenton
75012 Paris



Un chantier ambitieux
à la hauteur du résultat
attendu

10 mois de travaux
15 corps de métier
30 ouvriers en permanence

FACILITÉ D'ACCÈS



EN MÉTRO :

Ligne 8 : Direction Balard Créteil
Station « *Porte de Charenton* » à 250 m
Sortie « *Côté des N° impairs* »

EN AUTOBUS :

PC 1 et PC 2 : Arrêt « *Porte de Charenton* » à 250 m
Ligne 87 : Arrêt « *Charenton Jardinier* » à 50 m



EN VOITURE :

Périphérique sortie : « *Porte de Charenton* » à 2 mns
Autoroute A4 à 3 minutes

P 2 parcs de stationnement publics sont à votre disposition : - 12, Rue de Libourne
75012 PARIS
- 40, Rue des Terroirs de France
75012 PARIS

Conseillé



ESPACE CHARENTON

323^{BIS} - 327, RUE DE CHARENTON - 75012 PARIS

3-5, RUE THÉODORE HAMONT - 75012 PARIS

1.



Jusqu'à 5 040 candidats

**PARC
FLORAL

DE

PARIS**

PARC FLORAL DE PARIS Jusqu'à 5040 candidats

Adresse de convocation des gestionnaires et des candidats :

Parc Floral de Paris
Hall de la Pinède, Pavillons 25, 26 et 27
Entrée Château, Vincennes
75012 Paris

Description du hall et des pavillons :

Hall de la Pinède :

- ♦ Superficie : 10 000 m²
- ♦ 1 secrétariat fermé à clé équipé en téléphone-fax, photocopieuse, machine à café, 1 cuisine, 1 douche, 2 postes toilettes, etc...
- ♦ 1 groupe sanitaire : 22 postes sanitaires et 2 handicapés

Pavillons 25, 26 et 27 :

- ♦ Superficie : 1 200 m²
- ♦ 1 groupe sanitaire : 7 postes sanitaires et 1 handicapés

Sécurité

Ce hall et ces pavillons font l'objet de visites pluriannuelles de commission de sécurité.

Transports en commun, Parkings :

Parking :

Nbre de places : 2 000 places
Tarifs : Gratuit

Moyens de transport :

Métro : Ligne 1 Station "Château de Vincennes"
à 5 mn du parc et à 9 mn du hall

Bus : Ligne 112 Arrêt "Château de Vincennes"
à 4 mn du hall

RER : Ligne A Station "Vincennes"
à 5 mn du parc et à 9 mn du hall

Voiture : Sortie Porte de Vincennes direction château de Vincennes

 **Renseignements utiles : (Hôtels, points de restauration, hôpitaux)**

⇒ Hôtels :

- ♦ Hôtel St Louis
Tél : 01 43 74 16 78
- ♦ Hôtel du Château
Tél : 01 48 08 67 40
- ♦ Hôtel Daumesnil Vincennes
Tél : 01 48 08 44 10
- ♦ Hôtel du Donjon
Tél : 01 43 28 19 17
- ♦ Hôtel Le Home
Tél : 01 43 28 17 44
- ♦ Hôtel Fournet
Tél : 01 43 28 49 60
- ♦ Hôtel Trianon
Tél : 01 43 28 03 28
- ♦ Hôtel Terminus
Tél : 01 48 08 40 58
- ♦ Résidence Des Jardins
Tél : 01 43 28 25 64
- ♦ Résidence de Vincennes
Tél : 01 43 65 96 00
- ♦ Résidence Aérial/In City
Tél : 01 43 98 32 29
Tél : 01 53 75 06 06

⇒ Points de restauration : (Situés dans le parc)

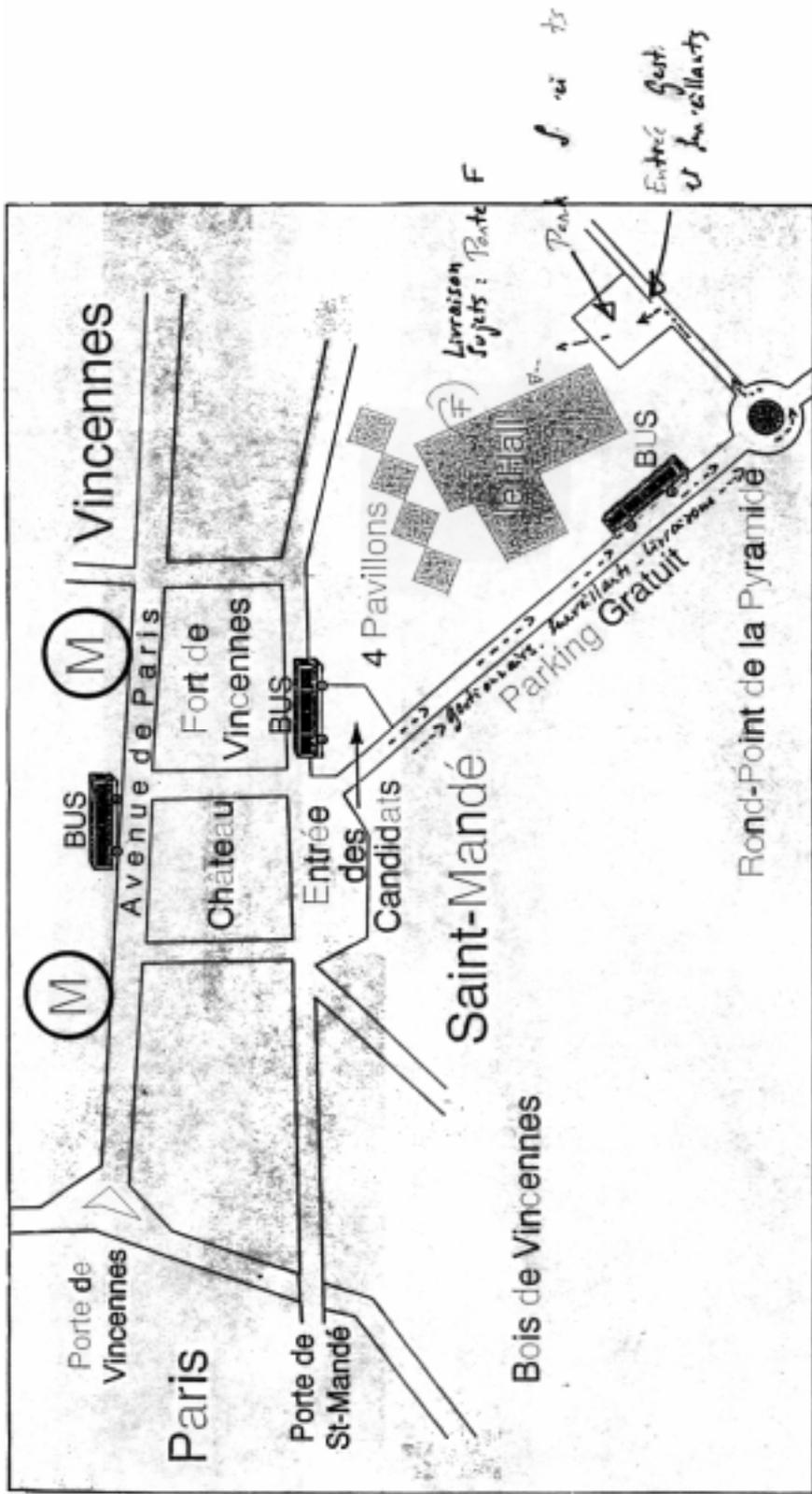
- ♦ Restaurant “ Les Magnolias ”(vente emportée et restaurant)
- ♦ Brasserie “ Le Bosquet ”
- ♦ Vente de sandwiches et de boissons dans l’enceinte du hall

⇒ Hôpitaux : (Approximité du parc)

- ♦ Hôpital Begin à 5 mn en voiture
Tél : 01 43 98 50 00
- ♦ Hôpital Rotchild à 5 mn en voiture
Tél : 01 40 19 30 00

Dans le site :

- ♦ Mise en place d’une antenne croix rouge pendant toute la durée des concours





Jusqu'à 1 200 candidats

Immeuble LE RIVA

Eglise de Pantin

**Immeuble «LE RIVA»
Eglise de Pantin
Jusqu'à 1 200 candidats**

Adresse de convocation des gestionnaires

- C.I.G Petite Couronne
Immeuble « Le Riva »
157 Avenue Jean Lolive
93698 – Pantin cedex

Description des salles :

- ⇒ Salle Caravelle – Rdc
Superficie : 350 m²
Nbre de candidats : 199 candidats
- ⇒ Salle Chaloupe – Rdc
Superficie : 265 m²
Nbre de candidats : 140 candidats
- ⇒ Salle Clipper – Rdc
Superficie : 320 m²
Nbre de candidats : 169 candidats
- ⇒ Salle Catamaran – Rdc
Superficie : 350 m²
Nbre de candidats : 192 candidats
- ⇒ Salle Pirogue – 1^{er} Etage
Superficie : 235 m²
Nbre de candidats : 98 candidats
- ⇒ Salle Péniche – 1^{er} Etage
Superficie : 400 m²
Nbre de candidats : 199 candidats
- ⇒ Salle Paquebot – 1^{er} Etage
Superficie : 450 m²
Nbre de candidats : 199 candidats

Toutes les salles possèdent leur propre système de sonorisation en plus de la sonorisation générale (avec toutes les combinaisons de couplage possibles entre les salles du Centre)

Transports en commun, Parkings :

⇒ Parking intérieur (gestionnaires)

Nbre de places : 220 places sous l'établissement

Horaires : Ouverture à la demande du client

Tarifs : Gratuit

⇒ Parking public couvert (candidats)

Tarifs : Payant

⇒ Moyens de transport

⇒ Bus : Lignes 145 - 147- 247 - 249

Station "Eglise de Pantin"

Métro : Ligne 5 Station "Eglise de Pantin"

Sortie "En tête de rame"

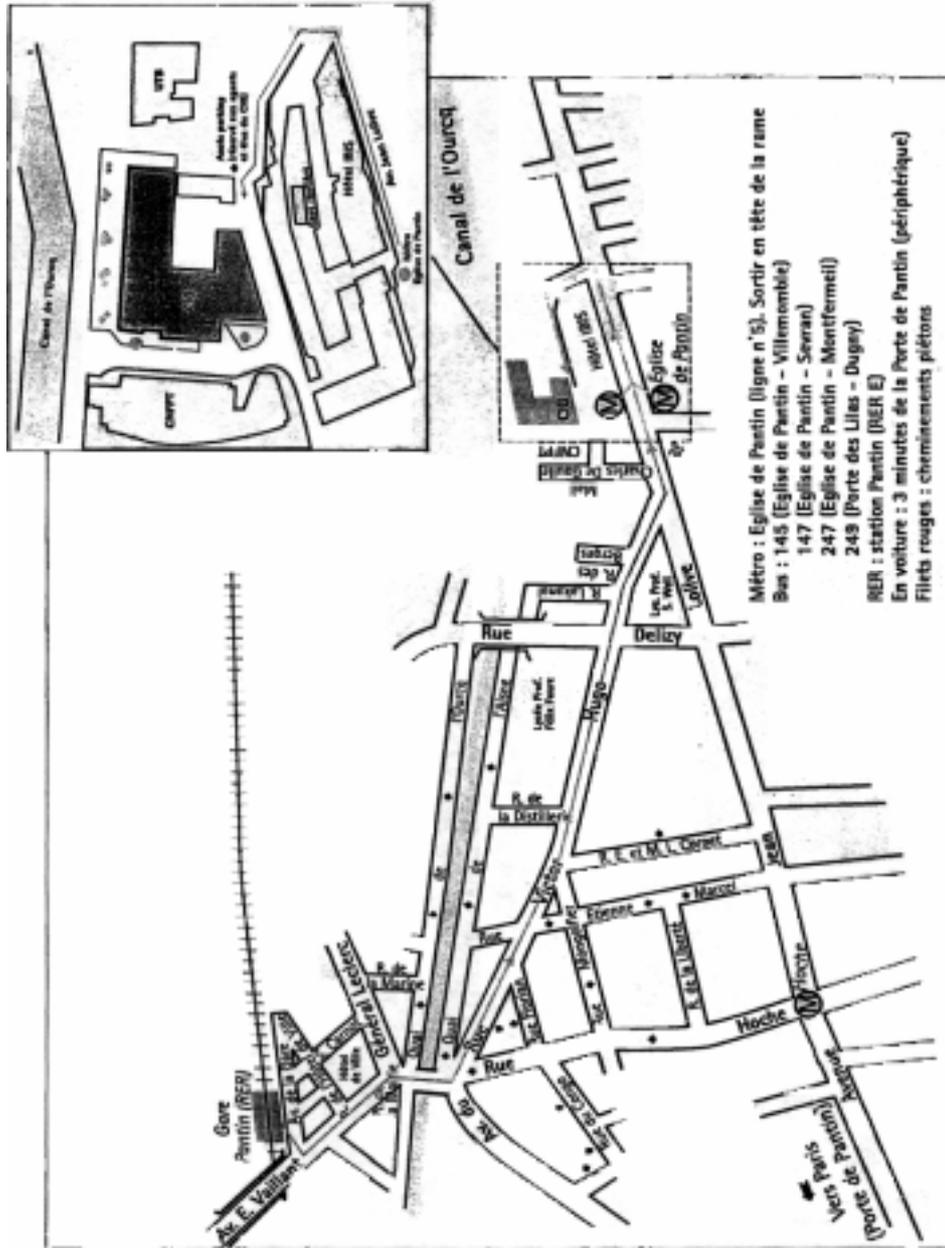
Rer : Ligne E Station "Pantin"

Voiture : Sortie du périphérique à "Porte de Pantin"

A 5mn par l'avenue de la Porte de Pantin qui se prolonge par l'avenue Jean Lolive.

Renseignements utiles :

- ♦ Eclairage Naturel
- ♦ 8 Groupes Sanitaires (17 F et 22 H)
- ♦ Local 1^{er} Secours
- ♦ Salle pour Tiers temps
- ♦ 3 Secrétariats indépendants
- ♦ Distributeurs
- ♦ Accès handicapés



Plan d'accès

Candidats aux concours et examens

157, avenue Jean Lahre 93698 Pantin Cedex - Site internet : www.cjg02094.fr
 Tél. : 01 56 96 80 80 - Fax : 01 56 96 80 81

ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE CONCOURS

LISTES DES DEVIS ETABLIS PAR LES SOCIETES PUBLICITAIRES CONSULTEES

		Sociétés publicitaires consultées			
	FORMAT	ALPHA	BETA	OMEGA	SIGMA
LE MONDE	L110*H78	2 182,50 €	3 850,25 €	2 378,75 €	2 182,50 €
LE MONDE	L89*H105	1 462,00 €	1 528,90 €	1 623,00 €	1 376,00 €
LE FIGARO	L110*H78	2 619,00 €	4 493,36 €	2 864,50 €	2 560,80 €
LE FIGARO	L89*H105	1 912,50 €	1 899,50 €	2 080,00 €	1 687,50 €
LES ECHOS	L110*H78	2 619,30 €	3 600,00 €	2 880,00 €	2 619,30 €
LES ECHOS	L89*H105	1 712,00 €	1 868,00 €	2 100,00 €	1 712,00 €
LA TRIBUNE	L110*H78	2 581,00 €	3 050,00 €	2 581,00 €	2 770,00 €
LA TRIBUNE	L89*H105	1 815,00 €	1 756,00 €	1 930,00 €	2 047,00 €
METRO	L110*H78	1 840,00 €	1 780,00 €	2 060,00 €	1 580,00 €
METRO	L89*H105	1 750,00 €	1 975,00 €	1 470,00 €	1 600,00 €

S É N A T

R È G L E M E N T I N T É R I E U R

Arrêté par le Bureau en application
de l'article 102
du Règlement du Sénat

CHAPITRE IV

Conditions d'admission

ARTICLE 34

(...)

Il - Sous réserve des dispositions particulières prévues par le présent règlement, tout candidat à un concours doit être âgé de plus de dix-huit ans et de moins de trente-cinq ans.

La limite d'âge supérieure :

- est reculée de la durée du service national obligatoire et de guerre effectivement accompli, ainsi que d'un an par enfant à charge ou par personne à charge ouvrant droit aux allocations prévues pour les handicapés ;

- est portée, toutes bonifications comprises, à quarante-cinq ans en faveur des femmes élevant ou ayant élevé un enfant.

La condition d'âge est appréciée au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle est prise la décision d'ouverture du concours.

Les limites d'âge prévues par le présent règlement pour l'entrée par concours dans les divers cadres de l'administration ne sont pas opposables [...] aux mères de trois enfants et plus, aux veuves non remariées, aux femmes divorcées et non remariées, aux femmes séparées judiciairement et aux femmes et hommes célibataires ayant au moins un enfant à charge, qui se trouvent dans l'obligation de travailler.

En outre, elles ne sont pas opposables aux personnes handicapées admises à concourir dans les conditions prévues à l'article 34 bis.

Les personnes n'ayant plus la qualité de handicapé au sens de l'article 34 *bis* peuvent bénéficier d'un recul des limites d'âge précitées égal à la durée des traitements et soins qu'elles ont eu à subir en cette qualité. Cette durée ne peut excéder cinq ans.

IV - Tout candidat doit, dans les conditions fixées par la décision d'ouverture du concours, déposer une demande manuscrite accompagnée des documents suivants :

- 1° une copie recto-verso de sa carte nationale d'identité en cours de validité ou bien une copie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou d'un extrait d'acte de naissance, revêtus d'une mention officielle attestant de la nationalité française ;
- 1° *bis* pour justifier un report de limite d'âge, une copie de l'ensemble des pages du livret de famille régulièrement tenu à jour ou, lorsque la demande est justifiée par l'existence d'une personne handicapée à charge, une copie de la première page de l'avis d'imposition et une attestation du versement de l'allocation adulte handicapé ;
- 2° un extrait récent de son casier judiciaire
- 3° ses diplômes (ou leurs copies certifiées conformes)
- 4° un formulaire d'inscription délivré par le service des Ressources humaines et de la formation et comportant des renseignements sur sa situation de famille, sa nationalité, ses titres et ses activités antérieures attestées par des certificats de travail ;
- 5° un document établissant qu'à la date fixée pour la prise effective des fonctions, il aura satisfait aux obligations imposées par le code du service national : selon le cas, certificat de position militaire, attestation de recensement ou certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

)

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme, Mlle⁽¹⁾ (en capitales)..... SEBASTIEN Prénoms..... Sophie
 Nom de jeune fille (en capitales)..... LUCIENNE
 Né(e) le..... 31 décembre 1962 à..... POUILLY

Situation de famille

- Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement⁽¹⁾
- Nombre d'enfants :..... 4..... Nombre d'enfants à charge :..... 3.....

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée.....
- dispensé - exempté - réformé⁽¹⁾.....
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le :

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée

Sténographie : DUPLOYE PREVOST DELAUNAY Autre méthode

Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme, Mlle ⁽¹⁾ (en capitales)..... LANDRU Prénoms Charlotte

Nom de jeune fille (en capitales).....

Né(e) le 17 juillet 1974 à Neuilly

Situation de famille

- Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement ⁽¹⁾
- Nombre d'enfants : Nombre d'enfants à charge :

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée..... 12 mois
- dispensé - exempté - réformé ⁽¹⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le :

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée

- Sténographie : DUPLOYE PREVOST DELAUNAY Autre méthode : ...
- Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

- Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme, Mlle ⁽¹⁾ (en capitales) DARGELLOS Prénoms Lucien
 Nom de jeune fille (en capitales)
 Né(e) le 21 avril 1976 à Paris

Situation de famille

- Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement ⁽¹⁾
- Nombre d'enfants : 1 Nombre d'enfants à charge : 1

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée 12 mois
- dispensé - exempté - réformé ⁽¹⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le :

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée

Sténographie : DUPLOYE PREVOST DELAUNAY Autre méthode ...

Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme, Mlle⁽¹⁾ (en capitales)..... JEUNE Prénoms Béatrice
 Nom de jeune fille (en capitales).....
 Né(e) le 28 décembre 1988 à Paris

Situation de famille

Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement⁽¹⁾

Nombre d'enfants : Nombre d'enfants à charge :

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée....
- dispensé - exempté - réformé⁽¹⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée :

Sténographie : DUPLOYÉ PREVOST DELAUNAY Autre méthode :

Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)**

M., Mme, Mlle ⁽¹⁾ (en capitales)..... GAZOU Prénoms Henri
 Nom de jeune fille (en capitales).....
 Né(e) le 27 juillet 1968 à Quebec

Situation de famille

Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement ⁽²⁾
 Nombre d'enfants : Nombre d'enfants à charge :

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée..... 12 mois
- dispensé - exempté - réformé ⁽³⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le :

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée

Sténographie : DUPLOYE PREVOST DELAUNAY Autre méthode

Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme, Mlle⁽¹⁾ (en capitales)..... HIPOLITE Prénoms..... Sandrine
 Nom de jeune fille (en capitales)..... VIKING
 Né(e) le..... 2 janvier 1957 à..... Caen

Situation de famille

- Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement⁽¹⁾
- Nombre d'enfants : 1 Nombre d'enfants à charge : 1

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée.....
- dispensé - exempté - réformé⁽¹⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée

Sténographie : DUPLOYE PREVOST DELAUNAY Autre méthode

Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme, Mlle⁽¹⁾ (en capitales) PETROLIER Prénoms Erilza
 Nom de jeune fille (en capitales) TANKER
 Né(e) le 31 décembre 1959, Quimper

Situation de famille

- Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement⁽¹⁾
- Nombre d'enfants : 2 Nombre d'enfants à charge : 2

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée.....
- dispensé - exempté - réformé⁽¹⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le :

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée :

Sténographie : DUPLOYÉ PREVOST DELAUNAY Autre méthode

Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme, Mlle⁽¹⁾ (en capitales)..... CAPITALIZ..... Prénoms Anisette
 Nom de jeune fille (en capitales)..... BOURGES
 Né(e) le 27 décembre 1955 à Marseille

Situation de famille

- Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement⁽¹⁾
- Nombre d'enfants : Nombre d'enfants à charge :

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée
- dispensé - exempté - réformé⁽¹⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée :

- Sténographie : DUPLOYÉ PREVOST DELAUNAY Autre méthode : personnelle
- Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

- Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner, au plus tard le LUNDI 11 AVRIL 2005 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

M., Mme Mlle⁽¹⁾ (en capitales)..... GORKY Prénoms..... Mathilde
 Nom de jeune fille (en capitales)..... TROUBLE
 Né(e) le..... 1er janvier 1969 à..... Cahors

Situation de famille

Célibataire - vie maritale - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) judiciairement⁽¹⁾

Nombre d'enfants : Nombre d'enfants à charge :

Situation au regard du service national

- service national accompli : durée.....
- dispensé - exempté - réformé⁽¹⁾
- date de recensement :
- appel de préparation à la défense le

Épreuve facultative de sténographie ou de sténotypie : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant au choix de la méthode utilisée

Sténographie : DUPLOYE PREVOST DELAUNAY Autre méthode

Sténotypie

Épreuve facultative de langue : OUI NON

Si oui, cochez la case correspondant à votre choix:

Anglais Allemand Espagnol
 Italien Russe

Je sollicite l'autorisation de me présenter au concours pour le recrutement de secrétaires des services du Sénat.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et me déclare averti(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de défaut de production des pièces exigées par le règlement du concours dans le délai imposé par l'administration, je ne pourrai me prévaloir des résultats obtenus et perdrai le bénéfice de mon classement.

(1) Entourer la mention appropriée